



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 15 février 2023, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
  - **829-2023, concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;**
- ✓ Que le règlement 829-2023 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.**

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2023, entre 8 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.*

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier